Informations de base

2009/2057(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Rapport annuel 2008 du Conseil au Parlement européen sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) **Subject** 6.10 Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	ALBERTINI Gabriele (PPE)	16/09/2009
	Rapporteur(e) fictif/fictive SEVERIN Adrian (S&D) DUFF Andrew (ALDE) BRANTNER Franziska Katharina (Verts/ALE) MEYER Willy (GUE/NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	NEYNSKY Nadezhda (PPE)	16/12/2009

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Relations extérieures	ASHTON Catherine

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/10/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
23/02/2010	Vote en commission		Résumé
01/03/2010	Dépôt du rapport de la commission	A7-0023/2010	
10/03/2010	Décision du Parlement	T7-0060/2010	Résumé

10/03/2010	Résultat du vote au parlement		
10/03/2010	Débat en plénière		
10/03/2010	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2057(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport annuel
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148-p1
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/7/00428

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE430.759	19/11/2009	
Amendements déposés en commission		PE431.075	15/01/2010	
Avis de la commission	BUDG	PE438.175	27/01/2010	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0023/2010	01/03/2010	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0060/2010	10/03/2010	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	10665/2009	05/06/2009	Résumé

Rapport annuel 2008 du Conseil au Parlement européen sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

2009/2057(INI) - 05/06/2009 - Document annexé à la procédure

Le Conseil a présenté son Rapport annuel 2008 au Parlement européen sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la PESC, conformément à l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006.

En 2008, **les travaux du Conseil se sont appuyés sur le processus d'examen de la mise en œuvre de la stratégie européenne de sécurité**. Le présent rapport s'est inspiré du rapport sur la mise en œuvre de la stratégie européenne de sécurité. Pour faire écho aux suggestions du Parlement, il suit une

approche plus stratégique, thématique et simplifiée. Son objectif ne consiste pas à dresser un catalogue exhaustif des activités menées par le Conseil en 2008, mais plutôt à mettre l'accent sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de l'UE en matière de politique étrangère, qui sont illustrés par des exemples tirés de la scène internationale.

L'UE est aidée, dans le rôle général qu'elle joue dans l'évolution de la situation internationale, par l'ensemble unique d'instruments dont elle dispose. Les représentants spéciaux de l'UE (RSUE) et les missions et opérations PESD tiennent une place importante dans le domaine de la PESC/PESD. En 2008, onze RSUE, dans le cadre de douze mandats, ont doté l'UE d'une présence politique active dans des pays et régions clés, où ils représentent la voix et le visage de l'UE et de ses politiques. Treize missions et opérations PESD - trois opérations militaires et dix missions civiles - étaient menées sur trois continents; une nouvelle opération militaire et quatre nouvelles missions civiles s'y sont ajoutées en 2008. Le rapport étudie leur contribution à la réalisation des objectifs et priorités de la PESC dans un cadre politique plus large.

Durant l'année 2008, l'action du Conseil a consisté à :

1°) Répondre aux menaces et aux défis planétaires : le Conseil a intensifié ses efforts afin de lutter contre la prolifération et le terrorisme, ainsi que pour mieux tenir compte des aspects de sécurité induits par les changements climatiques et l'approvisionnement énergétique. Les risques liés aux conflits régionaux et aux États fragiles, y compris la piraterie, de même que la crise économique ont nécessité une réponse multiforme afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de l'insécurité et de parvenir à une stabilisation durable.

2°) Œuvrer à la stabilité de l'Europe et au-delà : le Conseil a réaffirmé que le processus d'élargissement, fondé sur le consensus renouvelé approuvé par le Conseil européen (décembre 2006) continuera à favoriser la paix, la démocratie et la stabilité sur le continent. Il a confirmé la nécessité d'une conditionnalité équitable et rigoureuse ainsi que la consolidation des engagements, y compris son soutien total à la perspective européenne des pays candidats et candidats potentiels.

Le Conseil européen a souligné l'importance de la **coopération régionale et des relations de bon voisinage**. L'année passée a été déterminante en ce qu'elle a permis à l'UE de s'affirmer en tant qu'acteur clé de la lutte contre la crise et les conflits gelés dans le voisinage. En particulier, la crise d'août 2008 en Géorgie a permis de montrer au monde entier l'efficacité et la cohérence de la réaction de l'UE.

3°) Contribuer à un ordre multilatéral plus efficace : les défis que doit relever le monde sont de plus en plus complexes et interconnectés et c'est dans un cadre multilatéral qu'il faut avant tout chercher des solutions légitimes et efficaces. L'UE a renforcé ses partenariats en vue d'atteindre cet objectif, en coopérant avec les Nations unies, l'OTAN, l'OSCE et le Conseil de l'Europe ainsi qu'en participant à d'autres mécanismes internationaux de coordination.

La **protection et la promotion des droits de l'homme** ont inspiré nombre des activités menées dans le cadre de la PESC en 2008; plusieurs nouveaux dialogues et consultations sur les droits de l'homme ont été lancés. Les questions des droits de l'homme ont conservé une place importante dans les divers cadres de relations de l'UE avec des pays tiers et que des progrès concrets ont été enregistrés dans le domaine de l'intégration des questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans le contexte de la PESD.

De plus, **la lutte contre l'impunité** est l'une des pierres angulaires de l'approche adoptée par l'UE en vue d'instaurer et de préserver une paix durable, la justice internationale et l'État de droit. Dans ce contexte, le soutien ferme de l'UE à la Cour pénale internationale (CPI) ne s'est pas démenti et a été intégré dans les politiques extérieures de l'UE. L'UE a exercé une pression forte, aussi bien au niveau du Conseil que du Parlement européen, sur le gouvernement du Soudan afin de l'inciter à coopérer en ce qui concerne deux mandats d'arrêt délivrés par la CPI dans le cadre de son action visant à mettre un terme à l'impunité de ceux qui ont planifié et commis les crimes les plus horribles qui soient au Darfour.

4°) Favoriser les partenariats dans le monde entier : dans le rapport sur la mise en œuvre de la stratégie européenne de sécurité, il était indiqué que « la mondialisation accélère la modification des rapports de force ». Si ce phénomène peut mettre en évidence les différences de valeurs, on peut également considérer qu'il donne à l'UE l'occasion d'établir ou de consolider des partenariats avec les acteurs clés sur la scène mondiale, sur la base d'intérêts communs et en s'inspirant des valeurs de l'UE (États-Unis, Russie, Chine, Inde, Brésil, Japon, Afrique, Asie, Golfe et Méditerranée, Balkans occidentaux, Amérique latine et Caraïbes).

5°) Renforcer l'efficacité, les capacités et la cohérence : les travaux se sont poursuivis en vue de renforcer encore la sensibilisation aux situations conflictuelles et l'action en matière de **prévention des conflits**, de mettre en place les moyens et capacités nécessaires et d'améliorer la cohérence entre les divers instruments de la politique extérieure de l'UE. La nécessité de poursuivre le développement des capacités, tant civiles que militaires a été reconnue au plus haut niveau lorsque le Conseil européen (décembre 2008) a souscrit à la déclaration du Conseil sur le renforcement des capacités.

Tout au long de l'année 2008, l'UE a démontré à plusieurs reprises qu'elle était capable de **réagir à des crises internationales avec rapidité et rigueur**, en tenant compte de la complexité de l'environnement politique et de sécurité. Si l'efficacité se mesure en termes de rapidité, l'EUMM Georgia a été exemplaire. Si l'efficacité est une question de nombre, il convient de mentionner l'EULEX Kosovo, la plus importante mission PESD civile jamais menée.

S'agissant du **financement**, le budget 2008 de la PESC s'est élevé à 285 millions EUR, qui ont très largement été consacrés à des opérations et actions liées à la gestion civile de crises, en particulier l'EULEX Kosovo (120 millions EUR), l'EUPOL Afghanistan (45 millions EUR) et l'EUMM Georgia (35 millions EUR). Le mécanisme Athena a continué de financer l'EUFOR ALTHEA en Bosnie-Herzégovine, à hauteur de près de 30 millions EUR pour les coûts communs. Il a également servi à financer l'EUFOR Tchad/RCA, opération dont le budget « coûts communs » s'est élevé à près de 120 millions EUR en 2008. Il est aussi utilisé pour financer les coûts communs de l'opération ATALANTA/ EU NAVFOR en Somalie.

Perspectives pour 2009 : le rapport indique l'année 2009 sera elle aussi déterminante pour les relations internationales. Dans tous ces domaines, l'UE continuera de suivre l'approche décrite dans la stratégie européenne de sécurité et son rapport sur la mise en œuvre, à savoir que politique étrangère européenne vise à instaurer un ordre multilatéral plus efficace, dans le cadre d'un système fondé sur des règles qui permette de s'attaquer à des problèmes d'envergure mondiale tels que les droits de l'homme, la justice internationale, la prolifération, le terrorisme et le changement climatique.

Actions prioritaires à l'échelle mondiale : les États-Unis et l'Europe ont de nouveau l'occasion de travailler ensemble avec leurs principaux partenaires, y compris dans le cadre du G20, sur les actions prioritaires à l'échelle mondiale. Parmi les questions prioritaires communes, on peut citer le processus de paix au Proche-Orient, l'Iran, l'Afghanistan, le Pakistan et le changement climatique. Dans ces domaines comme dans d'autres, l'UE travaillera au service de la sécurité commune et des valeurs communes, notamment la démocratie et les droits de l'homme. La fermeture du camp de Guantanamo constituera à cet égard une étape symbolique importante; il sera nécessaire de réfléchir à des moyens concrets par lesquels l'UE pourra contribuer à ce processus.

Relations avec la Russie : le conflit en Géorgie et la récente crise gazière ont laissé des cicatrices. Mais les deux parties devraient être ouvertes à des discussions pour faire progresser la coopération entre la Russie et l'UE. L'UE est prête à envisager de nouvelles idées susceptibles de contribuer à améliorer la sécurité euro-atlantique dans le cadre d'un processus transparent. Le débat sur la forme future de la sécurité européenne, lancé par le président Medvedev, s'inscrit dans ce cadre. Il sera également essentiel de progresser sur un nouvel accord entre l'UE et la Russie. L'Europe a besoin de la Russie, qui doit être un partenaire fiable, tant dans notre voisinage commun qu'à l'extérieur de celui-ci.

Balkans : l'UE continuera de soutenir la perspective européenne des Balkans occidentaux, laquelle demeure essentielle pour la sécurité de la réunion. Elle restera attachée à jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de renforcer la stabilité du Kosovo et de soutenir son développement.

Partenariat oriental : la crise économique rend d'autant plus urgente la création du Partenariat oriental, qui sera lancé en mai lors d'une réunion au sommet. L'UE continuera d'œuvrer, au côté de l'Ukraine, à l'instauration d'une plus grande stabilité politique et économique. Elle est également disposée à nouer des liens plus étroits avec la Biélorussie, et est prête à contribuer au règlement du conflit transnistrien. L'UE reste attachée au maintien d'une présence des NU et de l'OSCE en Georgie. Plus à l'est, l'Asie centrale est un partenaire de plus en plus important, du point de vue tant du renforcement de la sécurité énergétique par la diversification des voies d'acheminement et de l'approvisionnement, que de l'action à mener face aux défis communs en matière de sécurité.

Proche-Orient : il est crucial de faire progresser le processus de paix au Proche-Orient si l'on veut faire aboutir une vision plus large pour une paix globale et la stabilité dans la région. L'UE continuera à œuvrer pour que des pourparlers de paix aient lieu sur toutes les questions en suspens, en faveur d'une solution fondée sur la coexistence de deux États, y compris un État palestinien viable et d'un seul tenant. La communauté internationale, y compris l'UE, continuera d'avoir des contacts étroits avec les parties à ce processus, et de soutenir les efforts régionaux tels que l'Initiative de paix arabe, dans le but de relancer le processus de paix fondé notamment sur la feuille de route. Une trêve durable et négociée à la suite du conflit de Gaza reste une priorité. L'UE reste disposée à apporter sa contribution à la marche vers la paix, y compris par une présence dans le cadre de la PESD. L'Union pour la Méditerranée offre également une nouvelle possibilité de rétablir la confiance, ce qui serait propice à une plus grande cohésion régionale.

Iran : l'année 2009 sera une année importante, voire décisive. Le fait que la nouvelle administration américaine soit prête à dialoguer directement avec l'Iran ajoute une nouvelle dimension aux efforts déployés par la communauté internationale pour régler la question nucléaire, et accroît sensiblement les incitants potentiels à offrir si l'Iran opte pour la négociation. Dans le même temps, l'Iran poursuit ses activités d'enrichissement d'uranium et développe son programme nucléaire. La nécessité de trouver une solution devient donc plus aiguë au moment même où les possibilités de parvenir à une solution augmentent. L'UE joindra tous ses efforts à ceux de la communauté internationale en vue de faire aboutir les négociations. Si les occasions sont saisies, 2009 pourrait marquer un tournant; si elles ne le sont pas, les conséquences pourraient être graves.

Afghanistan et Pakistan : instaurer la stabilité dans ces deux pays restera une préoccupation ayant d'importantes conséquences pour l'ensemble de l'Asie du Sud et pour l'Europe. L'UE renforcera son rôle dans ces deux pays, en particulier par la mission EUPOL Afghanistan et son action en faveur de l'amélioration de la gestion des affaires publiques, ainsi que par une assistance pour la préparation des élections.

Inde et Chine : elles sont désormais toutes deux des partenaires de premier plan pour ce qui concerne le règlement des problèmes régionaux et mondiaux, de la prolifération au changement climatique. Ces relations mettront l'accent sur des questions d'intérêt commun, mais elles devraient également porter sur des valeurs, notamment dans le domaine des droits de l'homme.

Gouvernance mondiale : le système doit être renouvelé pour que sa légitimité et son efficacité soient rétablies. Le débat doit s'opérer, en partenariat avec d'autres parties - y compris les États-Unis - et les puissances mondiales émergentes. Ces dix dernières années, la politique étrangère européenne a gagné en ambition, mais il importe encore :

- **d'améliorer la capacité de l'UE à agir efficacement**, par un processus de prise de décision plus stratégique, une plus grande cohérence entre nos politiques, et des capacités militaires et civiles renforcées. Dans le cadre de cet effort, une structure unique de planification civilo-militaire au niveau stratégique pour les opérations et missions de la PESD sera établie au Secrétariat général du Conseil ;
- **de régler les conflits et d'aborder le cycle du conflit selon une approche plus globale**, au moyen d'instruments tels que l'alerte précoce, le dialogue renforcé et les capacités de médiation, la réforme du secteur de la sécurité et la démobilisation, le désarmement et la réintégration ;
- **de poursuivre les travaux visant à améliorer notre capacité à déployer des forces civiles rapidement**, à prévoir des modalités plus souples de soutien à la mission, et à aligner davantage les actions entreprises dans le cadre de la PESD sur les efforts déployés à long terme par la Commission européenne et ses partenaires internationaux en vue de la stabilisation et du développement.

Rapport annuel 2008 du Conseil au Parlement européen sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC)

2009/2057(INI) - 10/03/2010 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 592 voix pour, 66 voix contre et 11 abstentions, une résolution sur le rapport annuel 2008 du Conseil au Parlement européen sur les principaux aspects et les choix fondamentaux de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) -en application du point 43 (partie II, section G) de l'Accord interinstitutionnel 17 mai 2006.

La résolution invite, en premier lieu, la vice-présidente/haute représentante à élaborer **une stratégie cohérente en matière de politique étrangère** fondée sur les objectifs et les principes établis à l'article 21 du traité sur l'Union européenne (TUE). Cette stratégie devrait clairement identifier les intérêts communs de l'UE en matière de sécurité et servir de cadre de référence à la prise de décision ainsi qu'à la formulation, au financement, à la mise en œuvre et au contrôle de l'action extérieure de l'Union. Le Parlement, qui souhaite être associé à cette réflexion, estime notamment que les concepts de "sécurité humaine" et de "responsabilité de protéger" devraient en être deux principes directeurs.

Rapport 2008 du Conseil sur la PESC : constatant l'amélioration globale du rapport PESC 2008, le Parlement souligne que ce dernier ne devrait pas se borner à décrire les activités de la PESC, mais être plutôt l'occasion d'établir un dialogue avec le Parlement européen en vue de développer une approche plus stratégique de la politique extérieure de l'Union. Il en appelle à l'élaboration d'un rapport annuel traitant de la mise en œuvre de la stratégie de l'UE en matière de politique étrangère, évaluant son efficacité et indiquant son orientation future, ses besoins budgétaires et son impact financier global sur les actions extérieures. Il rappelle également sa position selon laquelle, pour renforcer la légitimité démocratique de la PESC, le Parlement devrait être **plus largement consulté** dans le cadre d'un mécanisme régulier et systématique de consultation.

Implications du traité de Lisbonne : rappelant que le traité de Lisbonne a apporté à l'Union des outils destinés à renforcer sa visibilité sur la scène internationale, le Parlement se félicite du rôle joué par la vice-présidente/haute représentante et espère que ces nouvelles fonctions renforceront les contacts interinstitutionnels et favoriseront un dialogue plus stable entre les institutions. Il en appelle à plus de contacts avec la vice-présidente/haute représentante et suggère la fusion des piliers intergouvernementaux et communautaire et des fonctions s'y rapportant **en un seul poste de vice-président/haut représentant**, soumis à l'approbation du Parlement européen Cela permettrait notamment d'accroître la **légitimité démocratique de la PESC** dans le cadre d'un dialogue stratégique d'égal à égal à tous les niveaux entre le Parlement, le Conseil et la Commission. Le Parlement relève, par ailleurs, que conformément au traité, le président du Conseil européen "assure, à son niveau et en sa qualité, la représentation extérieure de l'Union pour les matières relevant de la politique étrangère et de sécurité commune". Il doit toutefois le faire sans préjudice des attributions de la vice-présidente/haute représentante et en tenant pleinement compte du rôle essentiel joué par la Commission, non seulement dans l'établissement et le maintien de l'acquis communautaire sur le plan des relations extérieures, mais également dans la représentation extérieure de l'Union (à l'exception de la PESC).

Plus de moyens budgétaires pour la PESC et plus de transparence : globalement, le Parlement demande un réexamen et une **extension des accords interinstitutionnels existants** en vue d'assurer une mise en œuvre harmonieuse et efficace des procédures budgétaires, de consultation et de contrôle de la PESC et de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC). Il annonce qu'il exercera son pouvoir budgétaire et de contrôle démocratique à tous les niveaux. Il demande également que l'accès aux informations sensibles - celles classifiées très secrètes, secrètes ou confidentielles - soit amélioré.

Le Parlement réaffirme dans la foulée la nécessité de garantir des **moyens budgétaires suffisants à la PESC**, or cette politique est systématiquement sous-financée. Il faut donc **prévoir des moyens financiers pour répondre à des défis imprévus au niveau mondial**. Le Parlement rappelle également le manque chronique de transparence sur le financement des coûts communs des opérations de l'Union ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense (ex. : opérations Athena). Il se réjouit dès lors de la mise en place (dans le cadre du nouveau traité) d'un **fonds de lancement** dans ce domaine. Le Parlement espère que la structure du service européen pour l'action extérieure (**SEAE**) préservera également ses prérogatives en matière de contrôle démocratique et budgétaire.

RSUE : le Parlement souligne la nécessité d'établir une plus grande clarté sur les critères de nomination et d'évaluation des représentants spéciaux de l'UE (**RSUE**) et demande un droit de regard sur leur nomination et mandats. Le Parlement considère que les RSUE devraient disparaître progressivement et leurs fonctions reprises par les **chefs de délégation européenne au niveau national**. Il demande en particulier à la vice-présidente /haute représentante de consulter la commission compétente du Parlement au sujet des nominations qu'elle entend faire aux postes supérieurs du SEAE, y compris des RSUE. Il se dit déterminé à inviter certains RSUE et chefs de délégation à **être entendus** par la commission lors de leur nomination.

Questions PESC de nature thématique : le Parlement s'inquiète à nouveau de la sécurité de l'approvisionnement énergétique et des crises répétées du gaz telles que la crise russo-ukrainienne de 2009. Il s'agit donc de réagir pour **prévenir la dépendance énergétique de l'Union** et mettre en œuvre une politique européenne extérieure commune de l'énergie. Le Parlement prône la cohésion de l'Union dans le cadre d'un dialogue constructif avec les fournisseurs d'énergie, en particulier avec la Russie et les pays de transit, en développant une diplomatie efficace dans le domaine de l'énergie, en se tournant vers des mécanismes plus performants pour répondre aux situations de crise et, en veillant à diversifier les approvisionnements. Pour le Parlement, seule une approche commune de l'Union pourra éviter des ruptures futures d'approvisionnement en pétrole et en gaz et permettra d' accroître la sécurité énergétique de l'Union. Ce dernier craint notamment **la survenance de confits majeurs découlant du contrôle des ressources énergétiques**. L'Union doit donc continuer à développer des politiques d'atténuation, d'adaptation et de conservation de l'énergie et renforcer son leadership dans la gouvernance climatique mondiale notamment avec la Chine, le Brésil, la Russie, l'Inde, les États-Unis et les pays en développement, en vue de prévoir un cadre général de prévention.

Les autres grandes questions faisant débat portent sur la nécessité de renforcer le multilatéralisme et le système des Nations unies, en accordant une attention particulière à la consolidation du Conseil des droits de l'homme et à l'abolition de la peine de mort. Le Parlement attire également l'attention sur la nécessité de mettre un place un réel Espace européen de liberté, de sécurité et de justice, fondé sur une gestion ordonnée des flux migratoires, la lutte contre l'immigration clandestine et les organisations criminelles.

Missions civiles et militaires de l'Union : dans ce domaine, le Parlement demande que la composante civile de ces missions soit suffisamment dotée en personnel. Il appelle les États membres à faire usage de la possibilité exceptionnelle de mise en commun des ressources disponibles qu'offre le SEAE, pour parvenir à une **capacité cohérente, efficace et performante de planification de la gestion des crises**. Il invite en outre les États membres à déployer en nombre du personnel bien formé et respectant l'équilibre hommes/femmes pour participer à des initiatives civiles et militaires de la PSDC

(le Parlement demande notamment que l'on évite le recrutement de personnel international par contrat, afin de renforcer la cohésion des actions menées).

Non-prolifération : le Parlement invite le Conseil européen et la Commission à engager davantage l'Union dans les négociations multilatérales visant à réduire l'importance des armes nucléaires. Rappelant la nécessité du désarmement et d'un renforcement des garanties internationales de non-prolifération, le Parlement invite l'Union et ses États membres à intensifier leurs efforts diplomatiques pour parvenir à une révision concluante du traité de non-prolifération en mai 2010.

Dans sa seconde partie, la résolution définit une série de **priorités d'action par zones géographiques**. Le Parlement souligne en particulier le rôle important que joue la diplomatie parlementaire comme instrument de la politique étrangère de l'Union et recommande le renforcement du dialogue politique avec les pays tiers. Il invite également le Conseil, les États membres et la vice-présidente/haute représentante à prendre une part active à la recherche de solutions pacifiques aux conflits internationaux et à renforcer les mécanismes de prévention des conflits de l'UE. D'autres initiatives sont suggérées pour renforcer le rôle et l'impact de certaines **organisations internationales** telles que les Nations unies en tant que principale organisation garante de la paix et de la sécurité internationales. Le Parlement réitère également son point de vue selon lequel les délégations de l'Union auprès du siège des Nations unies à New York et à Genève devraient se voir dotées de moyens et de personnel suffisants. Il souligne en outre l'importance d'un **partenariat de l'Union avec l'OTAN** et recommande la révision des accords dits de "Berlin plus" et le développement d'un dialogue plus stratégique sur des intérêts stratégiques communs. Á cet égard, le Parlement demande que soit facilitée une coopération pratique plus large au sol au niveau militaire ou civil, surtout lorsque les deux organisations interviennent sur le même type de missions.

En ce qui concerne les relations de l'Union avec chacune des zones géographiques, le Parlement s'exprime comme suit :

- **relations transatlantiques** : le Parlement demande à la vice-présidente/haute représentante de s'assurer que l'Union agit comme un **partenaire des États-Unis**. Il apporte son plein soutien au dialogue transatlantique des législateurs et aux larges efforts qu'il déploie pour mettre en place des relations fructueuses de législateur à législateur entre le Parlement européen et le Congrès des Etats-Unis ;
- **Balkans occidentaux** : rappelant l'avenir européen des pays des Balkans occidentaux, le Parlement indique que la stabilité de ces pays doit rester une priorité absolue de l'action extérieure de l'Union. Il se réjouit également du succès de la mission EULEX au Kosovo et demande des efforts équivalents pour renforcer le dialogue avec la Bosnie-et-Herzégovine ;
- **partenariat oriental et coopération dans la mer Noire** : soutenant pleinement le partenariat oriental avec les voisins européens de l'UE, le Parlement réaffirme sa position selon laquelle ce partenariat devrait être doté de ressources financières suffisantes. Il demande l' intensification des projets dans cette région dans le cadre de la Synergie de la mer Noire. Prenant acte du résultat des élections présidentielles en Ukraine, le Parlement demande un renforcement de la stabilité politique, économique et sociale dans ce pays ;
- **Russie** : le Parlement demande que le partenariat avec la Russie, basé sur la réciprocité, la lutte contre le terrorisme, la sécurité et l'approvisionnement énergétiques, le changement climatique, le désarmement, la prévention des conflits et la non-prolifération nucléaire soit renforcé. Il attend une progression rapide des négociations actuelles en vue de la signature d'un nouvel accord avec ce pays ;
- **Caucase du Sud** : le Parlement exige le respect de l'accord de cessez-le-feu entre la Russie et la Géorgie et demande au Conseil de veiller à ce que les inspecteurs de l'UE puissent accéder à toutes les zones touchées par le conflit (y compris en Abkhazie et en Ossétie du Sud). Il demande également à la vice-présidente/haute représentante d'intensifier les efforts de l'UE afin d'œuvrer à la prévention efficace des conflits et à un règlement pacifique des conflits du Nagorno-Karabakh et de Transnistrie. Il demande également la mise en place d'une conférence sur la sécurité et la coopération dans le Caucase du Sud, réunissant les pays de la région et les acteurs régionaux et mondiaux concernés, en vue d'élaborer un pacte de stabilité pour le Caucase du Sud ;
- **Moyen-Orient** : une fois de plus, le Parlement invite l'Union à assumer un rôle politique plus important dans les efforts internationaux menés pour relancer le processus de paix, proportionnel à son engagement financier. Il se félicite de la décision du Conseil d'étendre jusqu'en décembre 2010 le mandat de la mission de police de l'UE dans les territoires palestiniens (EUPOL COPPS) ainsi que celle qui consiste à élargir le mandat de la mission de l'Union à la frontière à Rafah (EUBAM Rafah) ;
- **Union pour la Méditerranée** : convaincu que le dialogue politique avec tous les pays méditerranéens doit être renforcé à tous les niveaux, le Parlement espère que l'Union pour la Méditerranée (UPM) pourra apporter une contribution positive à la résolution des conflits au Proche-Orient, au rapprochement entre la Turquie et Chypre, et à l'évolution démocratique des pays arabes. Il estime que l'UPM pourrait contribuer à **apaiser les tensions au Proche-Orient** en encourageant des projets de coopération concrets dans l'ensemble de la région. Il souligne également que des mesures destinées à rétablir la confiance entre Palestiniens et Israéliens afin d'établir une paix juste et durable au Proche-Orient sont essentiels pour faciliter le fonctionnement adéquat de cette nouvelle institution ;
- **Afghanistan/Pakistan** : le Parlement invite le Conseil, la Commission et la présidence à faire un effort concerté afin de mettre en œuvre au plus vite un plan d'action destiné à renforcer ces deux États. Il appelle le Conseil à faire des progrès rapides pour le déploiement total du personnel d'EUPOL en vue de créer des dispositifs de police civile durables et efficaces, susceptibles de renforcer la sécurité. Reconnaissant que le Pakistan est toujours confronté à de sérieux défis, le Parlement appuie les efforts menés pour faire de ce pays, un État stable, démocratique et prospère, garantissant la lutte contre le terrorisme, la non-prolifération nucléaire, la lutte contre les stupéfiants et la défense des droits de l'homme ;
- **Iran/Iraq** : le Parlement approuve l'engagement de l'Union en Iraq. Il demande une interaction institutionnelle renforcée, en particulier sur les questions économiques, avec les autorités kurdes de ce pays et invite la Commission à accélérer la mise en service de ses propres locaux à Bagdad. En ce qui concerne l'Iran, le Parlement s'inquiète des conséquences des manifestations qui ont fait suite aux élections présidentielles de juin 2009, ainsi que de l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations sur le programme nucléaire iranien. Regrettant que la visite de la délégation pour l'Iran du Parlement européen de janvier 2010 ait été annulée par les autorités iraniennes, le Parlement condamne les efforts déployés par l'Iran pour entraver la liberté d'information. Il invite le Conseil et la Commission à envisager des **sanctions** à l'encontre de membres de l'administration et des services de sécurité responsables des multiples violations des droits de l'homme ;
- **Chine/Inde** : une fois encore, le Parlement condamne le manque de volonté, de la part des autorités chinoises, de s'attaquer à de nombreuses violations des droits de l'homme dans ce pays. Plus loin, il souhaite l'établissement de relations stratégiques entre l'Union européenne et la Chine et formule le souhait d'explorer les pistes permettant de nouer des liens plus étroits dans des domaines d'intérêt mutuel **dépassant le cadre de l'économie et du commerce**. Il réaffirme également son soutien au renforcement des relations stratégiques avec

l'Inde, ainsi qu'à l'exploration de voies nouvelles pour le renforcement des relations dans les domaines présentant un intérêt mutuel dans les secteurs de l'économie, de la politique, de la sécurité et du commerce. Il demande au passage le renforcement de la coopération avec l'ASEAN dans toute une série de domaines ;

- **Afrique** : constatant que l'opération EUNAVFOR Atalanta contribue toujours à assurer, avec succès, la sécurité maritime au large des côtes somaliennes, le Parlement se félicite de la décision du Conseil d'étendre le mandat de l'opération jusqu'au 12 décembre 2010. Il souligne la nécessité d'intégrer les forces de sécurité formées dans des structures de commandement sous contrôle de l'État de telle sorte qu'à leur retour, elles ne se retournent pas contre le gouvernement qu'elles sont censées protéger;
- **Amérique latine** : rappelant leurs multiples appels à un partenariat global et à une stratégie commune pour renforcer les relations UE-Amérique latine, le Parlement invite l'Union à prendre des mesures dynamiques afin de réaliser cet objectif ambitieux et soutenir une proposition de ce type lors du prochain sommet UE-ALC qui se tiendra en mai 2010 à Madrid. Dans l'attente, la priorité doit être accordée à l'avancée des négociations avec le Mercosur ainsi qu'avec les pays d'Amérique centrale. Le Parlement prend acte que les négociations sur l'accord multilatéral avec les pays de la Communauté andine ont été conclues. Il indique qu'il mettra tout en œuvre pour appliquer avec une précision sans faille la procédure de ratification parlementaire sur ces accords.